

Validité à partir du 01/04/2017

HONORAIRES

1. Transactions sur maisons, appartements ou terrains, honoraires charge vendeur :

Taux Unique*
Tous montants
6 % TTC

*Les taux s'appliquent sur le prix de vente.

Sauf stipulation particulière, les honoraires spécifiés sur le mandat sont à la charge du vendeur. En cas de biens présentés en délégation de mandat (AMEPI ou groupement), les honoraires applicables sont ceux spécifiés sur le mandat de l'agence détentrice du mandat principal. La TVA est incluse dans les tarifs au taux de 20 % actuellement en vigueur.

2. Locations de vacances (charge bailleur) :

Au titre de la transaction : 10%
Au titre de la gestion : 15 %
Soit au total : 25 % des loyers perçus, TTC, hors prestations annexes telles que ménage ou location de linge
Charge locataire : frais de dossier 20€ TTC

3. Estimation pour vente :

3.1 : maisons, villas : 200 € TTC

3.2 : appartements : 150 € TTC

Les estimations seront rendues par écrit. Le règlement est à effectuer à la remise de l'estimation par chèque. Elles pourront être offertes si un mandat de vente est confié à l'agence.



WWW.BIARRITZ-IMMOBILIER.FR

SARL au capital de 8.000 euros – Siret : 494 901 705 000 17 – Code APE 703A.

Carte Professionnelle : 2007-1309-T/G délivrée par la préfecture des Pyrénées atlantiques.

Caisse de garantie : GALIAN, 89 rue de la Boétie, 75008 PARIS. Montant de 120 000€.

Responsabilité Civile Professionnelle : MMA Entreprises. Police n° 120 137 405.